



Centre Hospitalier de Gonesse

Pole 6

Centre Hospitalier de Gonesse

Masseur-Kinésithérapeute

Document n° : PDP.Pole 6.FP.006/1

Date d'application : 12/05/2022

Pôle : 6, spécialités médicales, cardiovasculaires et de rééducation.

Service : Médecine Physique et de Réadaptation

Mission Principale :

Sur prescription médicale, le Masseur-Kinésithérapeute(MK) effectue :

- Des Bilans Diagnostiques Kinésithérapique (BDK)
- Des soins de réadaptation pour maintenir ou restaurer ou adapter les capacités fonctionnelles des patients dans un objectif d'autonomie et de réinsertion
- Des actes d'éducation thérapeutique et d'éducation à la santé

Il choisit et utilise toutes les techniques propres à la profession de Masseur-kinésithérapeute qui sont définies

- Dans la nomenclature officielle des actes professionnels (NGAP),
- Dans le catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation (CSARR)
- Et selon la déontologie établie par le CNOMK.

Il adapte en collaboration avec le médecin référent du patient la fréquence des séances aux besoins et à l'état du patient.

Il exerce son activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, dans le respect du code de déontologie issu du décret n°2008-1135 du 3 novembre 2008 modifié par le Décret n° 2020-1663 du 22 décembre 2020. L'exercice de la profession est établi par le décret n°98-879 du 8 octobre 1996 et le champ de compétences du MK est défini en grande partie par le décret n° 2000-577 du 27 juin 2000

Activités spécifiques du MK :

1. ACTIVITES CLINIQUES DE KINESITHERAPIE

Le MK

- **Réalise** un examen clinique et établit un BDK
- **Détermine** en collaboration avec le médecin référent du patient et/ou l'équipe de réadaptation (selon le lieu d'exercice dans le CHG) le projet thérapeutique de réadaptation et les objectifs à atteindre dans le cadre de la prescription médicale et pour lesquels le patient et/ou la personne de confiance a donné son accord.
- **Choisit** les techniques de réadaptation à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.
- **Réalise les soins de réadaptation** soit en prise en charge individuelle soit en groupe.
- **Adapte** les soins de réadaptation en tenant compte des caractéristiques psychologiques, sociales, économiques et culturelles du patient (critères de la CIF), en collaboration avec les équipes soignantes.
- **Trace** ses actions dans le DPI (BDK, observations de suivi, synthèse, préconisations pour la sortie...), ces éléments étant accessibles à tous les professionnels de santé qui s'occupent du patient.
- **S'assure de la continuité des soins** de réadaptation du patient
- **Enregistre** les données liées à son activité pour chaque patient; catalogue NGAP ou catalogue CSARR selon le lieu d'exercice.



- **Participe**

- Aux actions d'éducation thérapeutique et aux actions d'éducation à la santé du patient
- A la visite pluridisciplinaire hebdomadaire s'il est affecté en MPR
- À l'accueil et l'encadrement pédagogique des étudiants et des stagiaires des métiers du champ de la réadaptation et des étudiants souhaitant découvrir les métiers de la réadaptation
- A l'accueil des rééducateurs intégrant l'équipe de MPR et assure le compagnonnage
- A la mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets liés à son activité
- À la gestion des matériels et des stocks (vérification et contrôle matériels)
- Aux tests de nouvelles technologies de réadaptation

2. **ACTIVITES DE SERVICE**

Le MK

- **Participe**

- Aux réunions hebdomadaires du plateau technique de réadaptation (PTR)
- Aux réunions de formation (évolution des techniques, compte-rendu de congrès ou de session de formation, revue de bibliographie...)
- Aux réunions de réflexion sur l'élaboration du projet de service
- A des groupes de travail institutionnels et aux projets institutionnels

3. **ACTIONS DE FORMATION**

Le MK

- **Actualise** régulièrement ses connaissances dans le cadre de la Formation Professionnelle et du Développement Professionnel Continu (21h/agent/an)

Organisation du poste :

Horaires de travail en 7h30 (8h30-16h/9h-16h30/9h30-17h) pour un poste à temps plein, 37h30 hebdomadaires, en repos fixe. Le poste est en journée continue (30min de pause déjeuner).

Les MK assurent à tour de rôle la **permanence des soins** le samedi matin pour les patients du service de MPR et pour la réadaptation respiratoire dans les différents services de l'établissement.

La gestion du temps de travail est déterminée par les règles en vigueur dans l'établissement.

Le lieu d'exercice est déterminé par le cadre de réadaptation du service de MPR selon les besoins le MK est amené à exercer son activité en MPR, dans les autres SMR, dans les services du MCO, dans les services de la filière gériatrique, ainsi qu'en soins ambulatoires sur le PTR.

Une rotation dans les services s'effectue chaque année afin d'assurer la polyvalence de chaque agent.

Liaison Hiérarchique :

Directeur, Direction des soins, Cadre Supérieur du pôle et cadre de santé.

Liaison Fonctionnelle :

Chef de service de MPR, médecins de MPR, internes de MPR et intervenants dans le service.



Centre Hospitalier de Gonesse

Pole 6

Centre Hospitalier de Gonesse Masseur-Kinésithérapeute

Document n° : **PDP.Pole 6.FP.006/1**
Date d'application : **12/05/2022**

Capacités requises ou à améliorer :

Les capacités sont définies par le référentiel de compétences du MK diplômé d'état

- Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
- Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
- Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
- Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
- Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
- Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

Qualités professionnelles :

- Aimer travailler en équipe pluridisciplinaire
- Faire preuve de qualité d'écoute et de communication
- Savoir faire preuve d'initiative
- Savoir fixer des objectifs
- Être rigoureux et professionnel
- Prendre des responsabilités
- Savoir mobiliser ses compétences dans la gestion du stress
- Être capable de s'adapter aux situations
- Respecter le secret professionnel, la confidentialité, la dignité et l'intimité du patient

Expériences :

Expérience souhaitée en milieu hospitalier

Diplômes exigés :

Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute ou équivalence Européenne
Recommandé : AFGSU niveau 2

Intégration :

Période d'intégration de trois semaines avec rotation sur les différents secteurs du CHG à l'arrivée en fonction du parcours professionnel.

Accompagnement dans l'utilisation des logiciels de CHG (soins, imagerie, GED...).

Risques liés au poste

Risques liés à l'activité hospitalière et au port de charge

Mesure de préventions prises face à ces risques : participer aux formations obligatoires liées au poste de travail.

Rédigé par :

DUREY Ludivine
HENRIQUES Maria
RIBINIK Patricia

Vérfié par :

DI CIOCCIO Morgane (08/06/2022)

Validé par :

CEPHISE Valerie (14/06/2022)